



mémoire et solidarité

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental du Morbihan
PREFECTURE
24 place de la République
BP 501
56019 VANNES

Tél. 02.97.47.88.88 – Fax 02.97.47.84.02

ACCUEIL du PUBLIC et TELEPHONIQUE : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / fermé tous les après-midi

Important :

Il est rappelé à tout demandeur que les aides de l'ONACVG sont subsidiaires des aides de droit commun.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Dossier parrainé par : (nom et adresse de l'association) **UNC 56** 33, rue Philippe Lebon res. la Rabine Bt A Vannes

NOM : **Prénom** :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e)
 Veuf(ve) Passé(e) Union libre

Nombre de personnes vivant au foyer :

Nombre d'enfants à charge : - Mineurs :

- Majeurs :

- Situation des enfants majeurs vivant au foyer :

Important : Joindre la photocopie de votre pièce d'identité¹, ainsi que les certificats de scolarité de vos enfants de plus de 16 ans ou les justificatifs de leur situation.

1-Quel est votre titre de ressortissant ? (joindre une photocopie¹)

Précisez au titre de quel conflit : 39/45 AFN Indochine OPEX (entourer la réponse)

- Carte du combattant
- Titre de reconnaissance de la Nation
- Pupille de la Nation majeur
- Pensionné de guerre
- Veuve de guerre
- Conjoint survivant
- Victime d'attentat
- Autre

¹ Lors de votre première demande

2-Pour quel(s) motif(s) sollicitez-vous une aide financière auprès du service départemental ?

- Factures impayées (loyer, EDF...)
- Charges spécifiques (maintien à domicile, travaux pour l'amélioration de l'habitat...)
- Dépenses exceptionnelles (hospitalisation, obsèques, frais d'optique, frais dentaires...)

Précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Important : Joindre les justificatifs relatifs à vos difficultés (factures impayées, lettres de rappel,) ainsi qu'un R.I.B. Pour une demande de participation aux frais d'obsèques, veuillez préciser le montant du capital décès.

Etes-vous en relation avec un travailleur social ? (Assistante sociale - Conseillère en Economie Sociale et Familiale – Tuteur -etc) .Veuillez indiquer leur nom et leurs coordonnées :

UNC 56

.....
Avis motivé du travailleur social, du correspondant local, de l'association...

Vos ressources :

3-Quels sont les ressources mensuelles de l'ensemble des personnes vivant au foyer ?

RESSOURCES	VOUS	CONJOINT	ENFANTS
Salaires			
Allocations Pôle Emploi			
R.S.A			
Retraite principale / Reversions			
Retraites complémentaires mensuelles trimestrielles			
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)			
Pension militaire d'invalidité, pension de veuve de guerre			
Pension d'invalidité sécurité sociale, allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)			
Allocation Adulte Handicapé			
Allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A)			
Indemnités journalières sécurité sociale			
Rente accident de travail			
Prestations familiales (allocations familiales, allocation de parent isolé, de soutien familial...)			
Pension alimentaire perçue			
Autres : revenus fonciers, capitaux mobiliers			
Bourses d'études			
Allocation logement ou A.P.L (ne pas en tenir compte pour l'aide à domicile)			
Autres (préciser)			
TOTAL DES RESSOURCES			

Important : Joindre votre dernier avis d'imposition ou de non imposition ainsi que les justificatifs du dernier paiement de vos salaires, retraites, allocations... (avis de virements bancaires ou postaux, relevés de compte, feuilles de paie, mandats, etc.)

***Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis aux rubriques 3 et 4 :
J'autorise l'ONAC-VG à communiquer ces informations à un autre service social dans mon intérêt²***

Date

Signature de l'intéressé(e)

Les informations recueillies sont destinées à l'usage interne du service social ; elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de ce dernier conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

² Rayer en cas de refus

Vos charges :

4- Quelles sont vos charges mensuelles ? (joindre les justificatifs)

CHARGES	MONTANT	DETTES	CHARGES	MONTANT	DETTES
Loyer ou accession à la propriété ou frais hébergement			Mutuelle		
Chauffage			Pension alimentaire versée		
EDF-GDF			Frais de maintien à domicile		
Eau			Remboursement de prêts personnels		
Assurances habitation véhicule			Mensualités des crédits à la consommation		
Impôts sur le revenu			Mensualités au titre du surendettement		
Taxe d'habitation			Téléphone		
Taxe foncière			Autres (préciser)		
			TOTAL DES CHARGES		

UNC 56

Avez-vous constitué un dossier de surendettement ? Si oui fournir le plan d'apurement

5-Quelles aides exceptionnelles avez-vous perçues au cours des six derniers mois ?

ORGANISMES	MOTIFS	MONTANTS
Centre communal d'action sociale ou Mairie ou service social de secteur		
Prestations supplémentaires et secours de la Sécurité Sociale, de la CNAV ou de la MSA		
Caisse de retraite complémentaire		
Mutuelle (ou organisme similaire)		
Centre départemental de l'Habitat, ANAH, PACT-ARIM (Aides à l'amélioration de l'habitat)		
Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)		
Secours au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et/ou du Fonds de Solidarité Energie, Eau		
Action sociale de la Défense		
Autres (Associations...)		

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental du Morbihan

PREFECTURE

24 place de la République – BP 501 – 56019 VANNES Cedex

Tél. 02.97.47.88.88 – Fax 02.97.47.84.02

ACCUEIL du PUBLIC et TELEPHONIQUE : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / fermé tous les après-midi

Vous êtes **ressortissant(e) de l'ONAC-VG** et vous éprouvez des difficultés pour régler :

- une dépense ponctuelle et essentielle (*un loyer, une facture d'énergie, une échéance de votre mutuelle-santé, etc...*),
- des frais médicaux ou d'hospitalisation (*non pris en charge par votre mutuelle*),
- des frais de maintien à domicile (*aide-ménagère, téléassistance, portage de repas etc...*),
- les frais d'obsèques de votre conjoint,
(*liste non exhaustive*)

vous pouvez formuler une demande d' **aide financière**

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT

- l'imprimé-formulaire ci-joint, *scrupuleusement complété **, daté et signé,
- la photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu,
- les justificatifs de vos ressources (*y compris celles qui ne sont pas imposables*),
- les photocopies de vos charges principales (*impôt sur le revenu, taxes foncières, d'habitation etc...*)
- la photocopie de vos relevés de comptes des **3 derniers mois** (*en entier*)
- les justificatifs relatifs au motif de votre demande :
(*factures, frais médicaux, dentaires, de lunetterie, de prothèses auditives, d'hospitalisation, frais d'obsèques, etc...*),
- un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom.

S'il s'agit d'une première demande d'aide financière, vous devez fournir en plus :

- la photocopie de votre titre de ressortissant (*TRN, carte du combattant, de ressortissante, de pupille de la Nation, d'orphelin de guerre etc...*),
- la photocopie de votre pièce d'identité,
- la photocopie de votre livret de famille (*en entier*),
- les certificats de scolarité ou justificatifs de la situation de vos enfants de plus de 16 ans
- la photocopie du jugement de tutelle ou de curatelle (*pour les personnes concernées*).

IMPORTANT

**Seul un dossier complet et bien renseigné peut être présenté à la commission « Solidarité »
et faire l'objet d'une décision qui vous sera notifiée par écrit.**

*Dans votre intérêt, merci de compléter scrupuleusement l'imprimé de demande d'aide (toutes les rubriques sont importantes)
et d'y joindre toutes les pièces demandées (nécessaires à l'instruction) pour ne pas voir votre dossier ajourné.*

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental du Morbihan

PREFECTURE

24 place de la République – BP 501 – 56019 VANNES Cedex

Tél. 02.97.47.88.88 – Fax 02.97.47.84.02

ACCUEIL du PUBLIC et TELEPHONIQUE : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / fermé tous les après-midi

Vous êtes **ressortissant(e) de l'ONAC-VG** et vous éprouvez des difficultés pour régler :

- une dépense ponctuelle et essentielle (*un loyer, une facture d'énergie, une échéance de votre mutuelle-santé, etc...*),
- des frais médicaux ou d'hospitalisation (*non pris en charge par votre mutuelle*),
- des frais de maintien à domicile (*aide-ménagère, téléassistance, portage de repas etc...*),
- les frais d'obsèques de votre conjoint,
(*liste non exhaustive*)

vous pouvez formuler une demande d' **aide financière**

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour des frais médicaux

- l'imprimé-formulaire ci-joint, *scrupuleusement complété **, daté et signé,
- les photocopies de vos charges principales (*impôt sur le revenu, taxes foncières, d'habitation etc...*)
- la photocopie de vos relevés de comptes des 3 derniers mois (*en entier*)
- les justificatifs relatifs au motif de votre demande :
(*factures, devis*),
- les montants pris en charge par la sécurité sociale et par la mutuelle
- un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom.

S'il s'agit d'une première demande d'aide financière, vous devez fournir en plus :

- la photocopie de votre titre de ressortissant (*TRN, carte du combattant, de ressortissante, de pupille de la Nation, d'orphelin de guerre etc...*),
- la photocopie de votre pièce d'identité,
- la photocopie de votre livret de famille (*en entier*),
- les certificats de scolarité ou justificatifs de la situation de vos enfants de plus de 16 ans
- la photocopie du jugement de tutelle ou de curatelle (*pour les personnes concernées*).

IMPORTANT

**Seul un dossier complet et bien renseigné peut être présenté à la commission « Solidarité »
et faire l'objet d'une décision qui vous sera notifiée par écrit.**

*Dans votre intérêt, merci de compléter scrupuleusement l'imprimé de demande d'aide (toutes les rubriques sont importantes)
et d'y joindre toutes les pièces demandées (nécessaires à l'instruction) pour ne pas voir votre dossier ajourné.*

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental du Morbihan

PREFECTURE

24 place de la République – BP 501 – 56019 VANNES Cedex

Tél. 02.97.47.88.88 – Fax 02.97.47.84.02

ACCUEIL du PUBLIC et TELEPHONIQUE : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / fermé tous les après-midi

Vous êtes **ressortissant(e) de l'ONAC-VG** et vous éprouvez des difficultés pour régler :

- une dépense ponctuelle et essentielle (*un loyer, une facture d'énergie, une échéance de votre mutuelle-santé, etc...*),
- des frais médicaux ou d'hospitalisation (*non pris en charge par votre mutuelle*),
- des frais de maintien à domicile (*aide-ménagère, téléassistance, portage de repas etc...*),
- les frais d'obsèques de votre conjoint,
(*liste non exhaustive*)

vous pouvez formuler une demande d' **aide financière**

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour les frais d'obsèques

- l'imprimé-formulaire ci-joint, *scrupuleusement complété **, daté et signé,
- la photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu,
- les photocopies de vos charges principales (*impôt sur le revenu, taxes foncières, d'habitation etc...*)
- les justificatifs relatifs au motif de votre demande : (*frais d'obsèques*)
- un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom.

S'il s'agit d'une première demande d'aide financière, vous devez fournir en plus :

- la photocopie de votre titre de ressortissant (*TRN, carte du combattant, de ressortissante, de pupille de la Nation, d'orphelin de guerre etc...*),
- la photocopie de votre livret de famille (*en entier*),
- la photocopie du jugement de tutelle ou de curatelle (*pour les personnes concernées*).

IMPORTANT

**Seul un dossier complet et bien renseigné peut être présenté à la commission « Solidarité »
et faire l'objet d'une décision qui vous sera notifiée par écrit.**

*Dans votre intérêt, merci de compléter scrupuleusement l'imprimé de demande d'aide (toutes les rubriques sont importantes)
et d'y joindre toutes les pièces demandées (nécessaires à l'instruction) pour ne pas voir votre dossier ajourné.*